

STATIONNEMENT

La gratuité arrive en centre-ville



NOUVELLE ZONE BLEUE GRATUITÉ 1h30 (Y COMPRIS LE SAMEDI)



Disques disponibles à l'Hôtel de ville, chez les commerçants du centre-ville et à la boutique Indigo



STATIONNEMENT
du lundi au vendredi
9h-12h / 14h-18h
UNE SEULE ZONE PAYANTE



MIDI ET SAMEDI C'EST GRATUIT !
(EN ZONE PAYANTE)

3 applications pour régler le stationnement



INDIGO Neo



PayByPhone



Macaron

Des horodateurs virtuels

Scannez pour payer



Ni compte • Ni appli • Ni ticket



- **Modernisation**
- **Accessibilité**
- **Simplification**

Ce nouveau plan de stationnement s'inscrit dans le projet de redynamisation du centre-ville. Il vise à améliorer la fluidité des déplacements, à simplifier les dispositifs existants et à moderniser les infrastructures de stationnement.

- **Redynamisation du centre-ville** en facilitant l'accès aux commerces et en favorisant une meilleure rotation des véhicules.
- **Amélioration des déplacements en fluidifiant le trafic** et en encourageant l'utilisation des parkings en ouvrage et de l'extérieur.
- **Simplification du dispositif** pour une meilleure compréhension et utilisation par les usagers.

Qu'est ce qui a motivé le changement des règles de stationnement ?

Cette évolution répond à divers enjeux. Tout d'abord, le système précédent était trop complexe, avec une réglementation peu claire, et une saturation des zones de stationnement qui dissuadait les visiteurs et les clients potentiels des commerces du centre-ville. Il était crucial d'améliorer l'accessibilité et la fluidité du stationnement.

Quels sont les grands changements opérés ?

Les changements majeurs comprennent la création d'une zone bleue à forte rotation offrant un stationnement gratuit limité, l'instauration de zones payantes pour des durées plus longues, la simplification des tarifs et des horaires, ainsi que l'introduction de nouveaux dispositifs de contrôle comme la lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI). De plus, des mesures incitatives telles que la gratuité du stationnement le samedi ont été mises en place pour encourager l'affluence en centre-ville.

PMR, faites-vous connaître !

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif de contrôle du stationnement, les personnes à mobilité réduite (bénéficiaires de la CMI mention stationnement) sont invitées à s'inscrire afin d'enregistrer leur carte grise. Si vous ne vous êtes pas inscrits, vous disposerez d'un bouton Handi sur les nouveaux horodateurs afin de générer un ticket de stationnement gratuit. Les PMR bénéficient également de la gratuité en zone bleue.

INSCRIPTION EN SCANNANT CE QrCode

